

CONTRAT D'ABONNEMENT A L'EAU POTABLE

Votre référence abonné : _____

La signature du présent contrat vaut acceptation des tarifs et des dispositions figurant dans le règlement du service d'eau potable de Tours Métropole val de Loire.

TITULAIRE DU CONTRAT	CO-TITULAIRE DU CONTRAT
CIVILITÉ : <input type="checkbox"/> MONSIEUR <input type="checkbox"/> MADAME NOM: _____ PRENOM: _____ DATE DE NAISSANCE : _____ LIEU DE NAISSANCE : _____ AGISSANT EN QUALITE DE : <input type="checkbox"/> PROPRIETAIRE <input type="checkbox"/> GERANT POUR LE COMPTE DE _____ <input type="checkbox"/> LOCATAIRE <input type="checkbox"/> SYNDIC <input type="checkbox"/> TUTEUR-CURATEUR : _____	CIVILITÉ : <input type="checkbox"/> MONSIEUR <input type="checkbox"/> MADAME NOM: _____ PRENOM: _____ DATE DE NAISSANCE: _____ LIEU DE NAISSANCE: _____ AGISSANT EN QUALITE DE : <input type="checkbox"/> PROPRIETAIRE <input type="checkbox"/> LOCATAIRE <input type="checkbox"/> TUTEUR-CURATEUR : _____

POUR LES SOCIETES

NOM : _____ N° SIRET : _____
 N° TEL FIXE : _____ N° PORTABLE : _____
 MAIL : _____@_____

ADRESSE DU BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

N° _____ ADRESSE : _____
 APPARTEMENT _____ BATIMENT _____ ETAGE _____
 CODE POSTAL: _____ COMMUNE: _____
 N° DU COMPTEUR : _____ INDEX : _____

EXPEDITION DES FACTURES

N° _____ ADRESSE : _____
 APPARTEMENT _____ BATIMENT _____ ETAGE _____
 CODE POSTAL: _____ COMMUNE: _____

PIECES A JOINDRE

Sans les pièces suivantes aucun dossier ne sera pris en compte

- Pièce d'identité
- Attestation de propriété, ou
- État des lieux entrant
- Photo du compteur d'eau froide
- Extrait k-bis (si société)

SIGNATURE DE L'ABONNE

PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »

En signant ce formulaire de souscription, l'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Fait à _____ le _____

1 – Dispositions générales

Le présent contrat est conclu entre Tours Métropole Val de Loire, compétente en matière de distribution d'eau potable, représentée par son Président, et l'Abonné, ci-après dénommé le Demandeur.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur conformément aux dispositions prévues par le règlement du service de l'eau de Tours Métropole Val de Loire. Il formalise, avec le règlement précité, une relation contractuelle entre le Service de l'Eau et l'Abonné, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La fourniture d'eau est assurée dans les conditions définies par le règlement du service.

La tarification applicable est consultable en annexe du présent contrat ou accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.tours-metropole.fr/eau-potable>

2 – Informations

Droit de rétractation :

Conformément à la législation en vigueur, pour les contrats conclus à distance ou hors établissement, l'Abonné dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat.

Sur demande expresse de l'Abonné, l'exécution du contrat peut débuter avant l'expiration de ce délai. En cas de rétractation dans ce cadre, le Service de l'Eau facturera le montant correspondant aux prestations effectivement fournies jusqu'à réception de la notification de rétractation.

L'exercice du droit de rétractation s'effectue par écrit, sans obligation de motivation. À réception de cette notification, le Service de l'Eau peut procéder à la fermeture du branchement d'eau par mesure de sécurité, conformément à l'article 4.3 du présent contrat.

3 – Résiliation

L'Abonné souhaitant mettre fin au contrat doit adresser une demande écrite à la Direction du Cycle de l'Eau.

Le contrat reste valide et actif tant que les formalités de résiliation n'ont pas été dûment accomplies par l'Abonné. À ce titre, il reste redevable des sommes dues au titre de la part fixe de l'abonnement ainsi que des consommations enregistrées pendant toute la durée de validité du contrat.